



PLU

Modification n°1 du PLU

3

Orientation d'Aménagement et de Programmation



MODIFICATION n°1

Document approuvé en Conseil Municipal en date du 17 décembre 2021
et adapté en Conseil Municipal en date du 15 mars 2024

Secteur de Champoreux – zone 1AU

Le programme

L'aménagement de ce site s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble, comprenant la réalisation de 6 maisons individuelles en accession, avec 140m² de surface de plancher minimum par maison.

Principes retenus :

- Création et sécurisation de l'accès au site (visibilité, sécurité).
- Qualité paysagère, par l'aménagement d'espaces publics, d'espaces végétalisés, plantés et par le traitement qualitatif (notamment pré-verdissement) des franges de l'opération (bande paysagère arbustive de 3 mètres de largeur minimum).
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle du projet d'aménagement.
- Programmation d'espaces de stationnement suffisants (minimum 5 places de stationnement, dont 1 garage double) prenant en considération les besoins nécessaires aux utilisateurs, mais également aux visiteurs.
- Volonté de créer des liaisons douces au sein du site et de les connecter à celles qui existent ou qui sont projetées.
- La conception du futur projet doit intégrer les notions de Développement Durable : adaptation au terrain naturel, bio-climatisme, utilisation des énergies renouvelables...

